

DELIBERATION CA009-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation

Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 27 mars 2018.

Objet de la délibération Procès-verbal du 14 décembre 2017

Le conseil d'administration réuni le 03 avril 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2017 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Fait à Angers, le 05 avril 2018
Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **16 avril 2018**



Procès-verbal

Conseil d'administration

14 décembre 2017

Adopté lors du Conseil d'administration du mercredi 28 février
2018

Procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2017

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 14 décembre 2017 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
AMAT Inès (suppléant : DES POMEYS Guillaume)	Présente
BERNARD Catherine	Présente
BILLIARD Matthieu	Excusé, donne procuration à M. ROBLÉDO
BIOTEAU Emmanuel	Présent
BONNIN Marie	Excusée, donne procuration à M. LEMAIRE
BRIET Marie	Excusée, donne procuration à M. DELABAERE
DELABAERE Éric	Présent
DROUET D'AUBIGNY Frédérique (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Absente
DUCHÊNE Thibaut (suppléant : BOUQSIM Mehdi)	M. BOUQSIM présent à 14h45
FEL Caroline (suppléant : ENGEL Karine)	Excusée, donne procuration à M. MERCAT
GARCIA Laurent	Présent
GASTINEAU Julie (suppléant : PADILLA Théo)	Excusée, donne procuration à Mme AMAT
GROLLEAU Françoise	Présente
HAMARD Patrick	Présent
HEURTIER Anne	Présent
HINDRE François	Présent
HOUËL Stéphanie (suppléant : DEROCHE Catherine)	Excusée
JUSTEAU Foulques	Excusé
LEFRANÇOIS Corinne	Excusée, donne procuration à M. HAMARD
LELARGE Antoine	Présent
LEMAIRE Laurent	Présent
LONG Martine	Présente
MAINGUENÉ Louis (suppléant : LEBECHNECH Inès)	Excusé
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Présent

NIGET David	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, donne procuration à Mme GROLLEAU
PÉRON Maurine (suppléant : BRILLAND Lisa)	Excusée, donne procuration à M. BOUQSIM
QUINCHARD Sophie	Présente
REY Anne	Excusée, donne procuration à Mme LONG
ROCHE Pascale	Présente
ROY Marine (suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	Excusée
SEEGERS Henri	Excusé, donne procuration à M. MARCILLOUX
SEGRÉTAIN Claudie	Présente
TAILLEFAIT Antony	Excusé
VEYER Philippe	Excusé, donne procuration à Mme SEGRÉTAIN

Membres à titre consultatif :

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

AGNELY Olivier, Agent comptable

Membres présents invités par le Président :

LE GALL Didier, Vice-président du conseil d'administration MALLET Sabine, Vice-présidente chargée de la formation et la vie universitaire HOCQUET Anne-Sophie, Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale AMIARD Stéphane, Vice-président chargé du numérique et du patrimoine DEBSKI Nathalie, Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique MORICE Jean-René Vice-président culture, initiatives et communication	GUERIN Fabrice, Directeur de l'ISTIA LERICHE Philippe, Directeur de la faculté des sciences BOUVIER Lydie, Directrice de l'IUT FURET Thierry, chargé de mission au Rectorat de Nantes MORVAN Pierre-Yves – chef de la DESUP au Rectorat de Nantes	SAINTOBERT Annabelle, Directrice des affaires financières JOLY Frédéric, Directeur des ressources humaines MAUGEAIS Matthieu, analyste financier à la Direction du Pilotage et de l'Evaluation
--	---	--

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1.	Informations	7
1.1	Retour sur les évaluations des Ecoles Universitaires de Recherche (EUR)	7
1.2	Retour sur l'évaluation du projet Thélème	7
1.3	Rapprochement avec Le Mans Université : lancement AMO	7
2.	Procès-verbaux des CA	7
2.1	Procès-verbal du CA du 28 septembre 2017	7
2.2	Procès-verbal du CA du 26 octobre 2017	7
3.	Prospective et moyens	7
3.0	Rectification annexe 6 BR 2017	7
3.1	Architecture budgétaire 2018	8
3.2	Inscription du projet Thélème en recettes fléchées	8
3.3	Budget initial 2018	8
3.4	Demandes de subvention des associations : Institut Confucius, Vox Campus, Bibliothèque anglophone et ASUA	9
3.5	Appel à cotisation Anjou Inter Langues 2017/2018	9
3.6	CPER 2015/2020 : dossier d'expertise de l'extension de l'ISTIA	9
4.	Ressources humaines	11
4.1	Référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants chercheurs 2017/2018	11
4.2	Primes d'administration et pour charges administratives 2017/2018	11
4.3	Primes BIATSS 2018	11
4.4	Concours et examens professionnels réservés Sauvadet 2018	12
5.	Recherche	13
5.1	Avenant à la convention de coopération horizontale avec la SATT Ouest Valorisation	13
5.2	Critères d'attribution et enveloppe de la prime d'encadrement doctoral et de recherche	13
5.3	Financements FEDER	13
	➤ <i>RFI végétal (avenant 2^e tranche)</i>	13
	➤ <i>RFI tourisme (avenant 2^e tranche)</i>	13
	➤ <i>Projet Fil'Innov (demande de financement)</i>	13

➤	<i>Projet SAMOA (demande de financement)</i>	13
➤	<i>Projet Connect Talent-PREMMI (demande de financement)</i>	13
6.	Affaires générales et statutaires	14
6.1	Modification du règlement intérieur : création de la Commission Vie de l'Établissement	14
6.2	Ordre de mission permanent du Président.....	14
7.	Enseignement et vie étudiante	14
7.1	Capacités d'accueil en L1 et DUT.....	14
7.2	Conventions.....	14
➤	<i>UFR ESTHUA, Tourisme et culture :</i>	14
•	Convention avec l'Université des Antilles (Master 2 Tourisme parcours Aménagement touristique et développement des destinations option Valorisation économique et touristique du patrimoine des Caraïbes).....	14
•	Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel option Gastronomie et tourisme et LP Métiers des arts culinaires et des arts de la table).....	15
•	Convention de partenariat avec le Groupe ESC La Rochelle (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel et Master Tourisme parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel)	15
➤	<i>Faculté de Droit, d'économie et de gestion :</i>	15
•	Convention avec l'Institut de Formation des Cadres en Santé (Master Management et administration des entreprises parcours Santé)	15
•	Convention avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (LP Assurance, banque, finance: Chargé de clientèle)	15
•	Convention Double Diplôme avec l'Université de St Pétersbourg (Master Management et commerce international).....	15
➤	<i>Convention cadre de collaboration avec Agrocampus Ouest</i>	15
➤	<i>Faculté des Lettres, langues et sciences humaines :</i>	15
•	Convention de co-accréditation avec Agrocampus Ouest (Master Géographie, aménagement, environnement et développement).....	15
•	Convention de co-accréditation avec l'Université Bretagne Occidentale (Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé)	16
•	Convention de co-accréditation avec l'Université de Rennes 2 (Master Psychologie de l'éducation et de la formation).....	16
•	Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Didactique des langues).....	16
•	Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Arts, lettres et civilisations)	16
➤	<i>Faculté des Sciences :</i>	16
•	Convention de co-accréditation avec l'Université de Rennes 1 (Master Bio géosciences)	16

Procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2017

•	Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master physique appliquée et ingénierie physique).....	16
•	Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Toxicologie et écotoxicologie)	16
•	Convention de partenariat avec l'Université de Nantes (Master Mathématiques et applications)	16
•	Convention de partenariat avec le lycée Le Fresne d'Angers (LP Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires).....	16
•	Convention de partenariat avec le lycée Jean Moulin d'Angers (LP Maîtrise de l'énergie, de l'électricité et développement durable)	16
•	Convention de partenariat avec l'Université de Nantes (Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement)	16
7.3	Création de la LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle (UFR ESTHUA, Tourisme et culture).....	17
7.4	Répartition FSDIE 2018.....	17
8.	Décisions prises par délégation du CA au président	17
	ANNEXE	18

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H36. 29 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 19 membres présents, 10 procurations, 1 membre porteur d'une procuration absent à l'ouverture de séance). 2 membres à voix consultative sont présents. 14 membres invités sont présents.

M. ROBLÉDO propose l'ajout d'un point technique à l'ordre du jour pour se mettre en conformité avec l'instruction M9-3 : le point 3.0 portant sur la rectification de l'annexe 6 du budget rectificatif 2017. Aucun impact sur les équilibres généraux.

1. Informations

1.1 Retour sur les évaluations des Ecoles Universitaires de Recherche (EUR)

M. ROBLÉDO présente un bilan des évaluations des trois dossiers EUR déposés : LUMONAT, GenHSee et TFT (cf diaporama joint en annexe).

Pour chaque projet, les équipes vont examiner les recommandations, voir s'il est possible d'y répondre et décider de l'opportunité de redéposer le dossier. Mais il n'est pas exclu que d'autres projets, sur d'autres thématiques, soient déposés pour la seconde vague fin 2018. Le critère de l'appui des organismes de recherche doit être avéré.

1.2 Retour sur l'évaluation du projet Thélème

M. ROBLÉDO présente un bilan des appréciations du projet Thélème (cf diaporama joint en annexe). La convention avec l'Agence Nationale de la Recherche ANR sera signée en janvier 2018. Elle précisera la manière dont l'enveloppe financière, versée dans son intégralité à l'Université d'Angers pour les actions qu'elle pilotera au nom des deux établissements, sera ensuite reversée à Le Mans Université pour sa part identifiée, dans le cadre d'un conventionnement.

1.3 Rapprochement avec Le Mans Université : lancement de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

M. ROBLÉDO précise que l'AMO est une aide externe demandée pour les prochaines étapes du processus de rapprochement avec Le Mans Université.

M. HUISMAN présente les étapes du processus (cf diaporama joint en annexe).

2. Procès-verbaux des CA

2.1 Procès-verbal du CA du 28 septembre 2017

Le procès-verbal du Conseil d'Administration (CA) du 28 septembre 2017 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

2.2 Procès-verbal du CA du 26 octobre 2017

Le procès-verbal du CA du 26 octobre 2017 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.0 Rectification annexe 6 Budget Rectificatif (BR) 2017

M. ROBLÉDO explique que, selon l'instruction M9-3, certains frais liés aux personnels (versement transport et allocations logement), inclus dans la masse salariale, doivent désormais être rattachés aux charges de fonctionnement. Sans incidence sur le résultat, la masse salariale est donc diminuée et les charges de fonctionnement augmentées pour la même somme, 1 553 999 €. L'intérêt de modifier le BR 2017 dans ce sens, est de pouvoir ensuite le comparer avec le budget initial 2018 dans lequel cette modification est intégrée, sinon l'augmentation de la masse salariale constatée serait plus faible qu'elle ne l'est en réalité.

La rectification du tableau 6 du budget rectificatif 2017 est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3.1 Architecture budgétaire 2018

3.2 Inscription du projet Thélème en recettes fléchées

Les deux points sont présentés simultanément (cf diaporama joint en annexe).

M. ROBLÉDO indique les modifications de l'architecture budgétaire pour 2018 ; un Service Opérationnel (SO) est ajouté pour le projet Thélème afin d'en considérer les crédits comme fléchés et d'en assurer une traçabilité totale. De même, un SO service général est ajouté au sein de la Direction du Patrimoine Immobilier et un SO DDN innovation au sein de la Direction du Développement du Numérique. L'appellation Direction de la Prévention et de la Sécurité est également mise à jour.

La TVA applicable est associée à chacun de ces SO : non-valorisable Z001 (formation) en TTC ; valorisable Z002 (recherche) en HT ; valorisable Z003 en HT (mixte).

M. BOUQSIM précise que l'UNEF est opposée au projet Thélème comme au Plan Etudiants ; la réflexion portant du BAC-3 au BAC+3 est intéressante, mais l'offre de formation en Master et en Doctorat l'est tout autant.

M. ROBLÉDO demande à M. BOUQSIM de lui démontrer en quoi ce projet aura un impact négatif sur la recherche. M. ROBLÉDO précise qu'aucune dérive de crédits n'est possible puisqu'il s'agit de crédits nouveaux affectés sur un projet particulier. Le projet Thélème et le Plan Etudiants présentent des points communs tels qu'une meilleure orientation des lycéens, une plus grande souplesse pour les étudiants dans l'organisation de leurs études, un tutorat, des dispositifs d'enseignement à distance. Il y a aussi des différences comme la charnière du passage en université qui n'est pas prévue dans le projet Thélème. Mais, en l'état, rien n'impacte les dispositifs mis en place pour les masters ou les doctorats.

M. NIGET demande comment mettre en œuvre le projet Thélème sans appliquer le Plan Etudiants.

M. ROBLÉDO répond que les dispositifs « Thélème » peuvent se mettre en place dans le cadre du Plan Etudiants comme ils auraient pu le faire dans un autre cadre, ce qui était prévu au départ puisque le Plan Etudiants n'existait pas lors de la conception du projet Thélème.

M. NIGET s'interroge sur la manière d'articuler les deux alors que leur philosophie diffère puisque le projet Thélème se présente comme un accompagnement des étudiants du BAC-3 au BAC+3 et le Plan Etudiants comme un filtre.

M. ROBLÉDO ne partage pas cette interrogation et envisage même d'accélérer le dispositif Thélème pour que la première « génération Thélème » de lycéens n'arrive pas dans 3 ans et faire ainsi coïncider les deux.

L'inscription du projet Thélème en recettes fléchées est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 2 voix contre.

L'architecture budgétaire 2018 est adoptée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3.3 Budget initial 2018

M. ROBLÉDO présente le tableau 1 des emplois (cf diaporama joint en annexe).

M. ROBLÉDO précise que, de nombreux collègues, arrivés à l'Université sur des projets dont le financement n'était pas forcément pérenne, ont été soit titularisés, dans le cadre du dispositif « Sauvadet », soit cédésés.

Mme QUINCHARD s'interroge sur le devenir des contractuels qui mettent un certain temps avant d'être titularisés.

M. ROBLÉDO répond que cette situation, en place il y a quelques années, n'est plus d'actualité car la durée maximale est aujourd'hui de 2 ans.

M. BOUQSIM souligne que sa convocation au CA, en tant que suppléant, lui étant parvenue la veille à 16 heures, il n'a pas eu le temps d'étudier le budget et refuse donc de se prononcer ; l'investissement des élus étudiants implique du temps.

M. ROBLÉDO le remercie de sa présence et rappelle que les convocations sont adressées aux seuls membres titulaires.

Le tableau (1) des emplois est approuvé.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 2 abstentions.

M. ROBLÉDO présente les tableaux des autorisations budgétaires (2), de l'équilibre financier (4), de la situation patrimoniale (6) et des opérations pluriannuelles (9), soumis au vote, les autres tableaux étant présentés pour information (cf diaporama en annexe).

M. HAMARD demande comment se reconstitue le fonds de roulement (FdR).
M. ROBLÉDO indique qu'il y a deux possibilités. La première consiste, dans le cas où les subventions ne couvrent pas le montant des opérations d'investissement souhaitées, à réduire ses investissements, afin de ne pas puiser dans la capacité d'autofinancement (CAF); dans ce cas, la CAF « tombe » dans le FdR. La seconde consiste à augmenter la CAF en ayant plus de ressources ou moins de dépenses. Globalement, on reconstitue le FdR par la CAF.

M. DELABAERE souhaite revenir sur la subvention pour charge de service public. Le budget initial est construit d'après une prévision de dotation de l'Etat de 123 595 520 €, soit environ 1 million de plus que la somme figurant sur les documents du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER). De même, 380 000 € sont prévus pour des travaux de sécurité et de mise en conformité, alors que sur les documents CNESER, cette ligne s'élève à 180 000 €. Enfin, la réserve de précaution n'est pas abaissée.

M. ROBLÉDO précise que la pré-notification du 12 décembre s'élevait à 121 738 000 €. Dans la construction du budget, des recettes que l'on pense avoir en cours d'année, sont anticipées. Ainsi, la procédure, assez lourde, d'un budget rectificatif à chaque nouvelle notification est évitée.

M. ROBLÉDO indique que, dans cette même pré-notification, le montant des crédits des opérations de mise en sécurité était de 300 000 € (180 000 € dans les documents à destination du CNESER) ; dans le budget initial, 380 000 € sont inscrits, mais si les crédits sont inférieurs aux prévisions, des opérations ne seront pas réalisées. L'analyse du budget par le Rectorat ne relève pas de difficulté. On a aussi inscrit une hypothèse de recettes supplémentaires de 500 000 €, dans le cadre du Plan Etudiants ou de la réserve de précaution.

M. HAMARD demande des précisions sur les charges de personnel où il apparaît à la fois, pour les personnels BIATSS, le repyramidage d'un nombre significatif d'emplois et le refus de repyramidage pour promotion locale.

M. ROBLÉDO répond que pour le personnel contractuel, la titularisation n'est possible que dans le même grade. La promotion au grade supérieur, comme pour les titulaires, répond à des règles et ne peut avoir lieu dans le cadre de la titularisation.

Les tableaux des autorisations budgétaires (2), de l'équilibre financier (4), de la situation patrimoniale (6) et des opérations pluriannuelles (9) sont approuvés.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 2 abstentions.

3.4 Demandes de subvention des associations : Institut Confucius, Vox Campus, Bibliothèque anglophone et ASUA

M. ROBLÉDO propose d'attribuer les mêmes subventions que pour l'année 2017.

Mme GROLLEAU précise que pour la Bibliothèque anglophone, le montant de la participation figurant dans la convention de partenariat est de 11 000 € et non 11 500 €.

Les demandes de subventions 2018 des associations Institut Confucius, Vox campus, Bibliothèque anglophone et ASUA sont approuvées avec la modification suivante : 11 000,00 € pour la Bibliothèque anglophone.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3.5 Appel à cotisation Anjou Inter Langues 2017/2018

L'appel à cotisation Anjou Inter Langues 2017/2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3.6 CPER 2015/2020 : dossier d'expertise de l'extension de l'ISTIA

M. AMIARD présente le dossier d'expertise de l'extension de l'ISTIA.

M. ROBLÉDO précise que cette construction est a minima, pour accueillir la dimension pédagogique des activités de l'ISSBA avec charge à l'ISTIA de trouver des places de bureaux pour les collègues (immobiliser 4 salles pour les aménager en bureaux). Les locaux actuels de l'ISSBA pourront être réutilisés par les services de la formation continue par exemple, dans un premier temps. Puis, à plus long terme, l'université pourrait abandonner tout le site de Daviers pour rapatrier le département Pharmacie sur le site de la Haute de Reculée et y créer un campus santé. Ces scénarii feront l'objet d'études.

M. HAMARD fait part des inquiétudes du personnel du département Pharmacie sur cette éventualité.

M. ROBLÉDO rappelle qu'une équipe projet, au sein de l'UFR Santé, émanant du département Pharmacie, réfléchit actuellement sur ses besoins en faisant abstraction des lieux et dans la perspective d'être dans des locaux différents.

M. AMIARD précise qu'une étude spécifique au site de Daviers se déroulera en 2018 ; en effet, le bâtiment de l'ISSBA présente comme avantage de posséder des réseaux indépendants, mais comme inconvénient de ne pouvoir être mis aux normes d'accessibilité.

M. GUÉRIN rappelle que ce projet, ancien (il était prévu initialement la construction d'un bâtiment en face de l'ESEO), a évolué et que, maintenant, il rentre dans sa première phase, le transfert d'une partie des salles pédagogiques et des laboratoires de l'ISSBA. Mais le projet d'école a également évolué avec le développement de l'offre de formation et la valorisation de la digitalisation d'un certain nombre de secteurs en s'appuyant sur les pôles forts d'Angers comme la santé, les objets connectés, le tourisme et l'usine du futur. Ces nouvelles actions nécessitent de nouveaux moyens et un regroupement sur un même site des synergies et donc des étudiants.

M. GUÉRIN tient à ce que les conditions d'accueil des 16 personnes titulaires de l'ISSBA transférées sur le site de l'ISTIA soient parfaites, car leur perception actuelle est plutôt celle d'un déménagement dans un lieu beaucoup plus petit, l'ISSBA ayant accès aux locaux du département Pharmacie.

M. GUÉRIN conclut en soulignant que le développement de l'école est à prévoir dans l'avenir.

M. ROBLÉDO répond qu'une seule alternative existe : soit le dossier d'expertise est présenté tel qu'initialement prévu, soit il n'est pas présenté, car la Collectivité a attribué 5.5 millions d'euros pour le dossier en l'état actuel. Il est bien conscient que cela ne correspond pas au projet sur lequel l'ISTIA réfléchit actuellement, lequel s'élève à 13 millions d'euros.

M. GUÉRIN précise qu'à la base, le projet portait sur une surface de 2 000 m² réduite depuis à 1 300 m².

M. ROBLÉDO rectifie en parlant d'une stabilisation autour de 1 300 m².

M. GUÉRIN admet la stabilisation, mais après arbitrages financiers. Il considère que le projet est à imaginer en plusieurs phases pour prendre en compte, dans un second temps, des étages supplémentaires. La transformation des salles de cours en bureaux nécessite de lourds investissements, difficiles à supporter sur les fonds propres de l'école.

M. ROBLÉDO explique que l'extension envisagée ne comprenant aucune surface pour la réalisation de bureaux, les locaux actuels (petites salles de cours, salles de réunion) vont devoir être transformés.

M. GUÉRIN rappelle que le dossier d'expertise est tiré des informations, fournies par l'ISTIA, qui se basaient sur 4 étages ; aucun bureau n'était alors prévu dans cette extension car, le bâtiment datant des années 50, la plupart des salles ont des poteaux de structure gênants pour les enseignements. Le choix avait alors été fait de privilégier l'extension pour réaliser des salles adaptées et utiliser les anciennes pour les bureaux.

M. ROBLÉDO confirme que son intervention allait dans ce sens.

M. AMIARD indique que depuis août 2017, l'Etat impose une nouvelle procédure de labellisation, même pour les constructions labellisées antérieurement dans les CPER. De plus, nous approchons de la clause de revoyure du CPER et tout dossier non enclenché dans cette procédure risque d'être abandonné, comme les financements qui y sont attachés. Si le dossier est modifié, une nouvelle passation devant les services de l'Etat sera nécessaire. Avec des taux d'occupation actuels de 56 % pour l'ISTIA et 70 % pour l'ISSBA, la justification d'efforts supplémentaires sera difficile.

M. DELABAERE demande si les salles de cours prévues dans l'extension seront utilisées par tous les étudiants de l'ISTIA.

M. GUÉRIN confirme que les salles banalisées ne seront affectées à aucune filière et que la distribution des bureaux sera repensée dans son ensemble.

Le CPER 2015/2020 dossier d'expertise de l'extension de l'ISTIA+ est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4. Ressources humaines

4.1 Référentiel national des équivalences horaires des enseignants et enseignants chercheurs 2017/2018

M. LE GALL présente le référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants chercheurs 2017/2018 (cf diaporama joint en annexe).

M. DELABAERE demande si la rétribution du compagnonnage, fixée à 12h ETD est une obligation ou si les composantes peuvent faire le choix de 6h ETD par exemple.

M. ROBLÉDO explique que les 12h ETD correspondent au maximum envisageable.

M. LE GALL précise que pour le compagnonnage au sens strict, les collègues volontaires ont droit à 12h dans l'année pour mettre en place les dispositifs prévus.

Mme DEBSKY précise que, lorsqu'on accompagne un étudiant, on ne le compagne pas ; le compagnonnage se fait de pair à pair, au sein d'une même profession. 12h ETD sont prévues par compagnon et la fourchette de 0 à 12h ETD s'applique aux autres dispositifs.

M. NIGET intervient à propos de l'accompagnement individuel des étudiants en master, dispositif lourd non reconnu dans les équivalences de travail.

M. LE GALL répond qu'après discussion, il a été considéré que la validation du master était un processus de validation de formation comme les autres.

Le référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants chercheurs 2017/2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4.2 Primes d'administration et pour charges administratives 2017/2018

M. LE GALL présente le dispositif et la valorisation des primes d'administration et pour charges administratives (cf diaporama joint en annexe).

Les primes d'administration et pour charges administratives 2017/2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4.3 Primes BIATSS 2018

M. ROBLÉDO expose les raisons des votes défavorables lors du comité technique. Une organisation syndicale a estimé que la proposition était bonne, mais a voté contre par opposition au principe du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Une autre s'est opposée sur le principe que notre dispositif abandonne l'actuelle distribution de points de NBI ; ils sont fondus dans l'enveloppe des primes globales en partant du principe qu'aujourd'hui, des collègues occupant des fonctions similaires touchent pour certains des points de NBI et pour d'autres des compléments de rémunération avec comme différence que seuls les points de NBI sont comptabilisés dans la retraite. Ce manque à gagner a été rebasculé en Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), gain immédiat plutôt que futur. Deux autres ont voté contre car, mécaniquement, dans la bascule entre les deux systèmes, une catégorie de personnels a vu sa prime augmenter ; notamment les 8 directeurs de services de composante avaient précédemment une prime inférieure à celle de leurs collègues directeurs des services centraux et au vu de leurs responsabilités, cette différence a été effacée.

Mme HOCQUET présente les primes BIATSS 2018 (cf diaporama joint en annexe).

M. HAMARD intervient au nom de l'organisation syndicale CGT-FO. Il note que la part CIA (Complément Indemnitaire Annuel) du RIFSEEP, partie la plus dangereuse de ce programme, n'a pas été mise en place. Il déplore que la revendication, portée par son organisation, relative à l'intégration des primes dans le traitement pour une meilleure valorisation de la retraite n'ait jamais abouti, au niveau ministériel. Bien que l'essentiel ait été préservé, le vote sera contre.

M. LEMAIRE remarque que dans la déclinaison des fonctions, établie à l'Université d'Angers, aucune ne fait référence à la recherche, alors que la DGRH-C du Ministère avait transmis le 15 septembre 2017 un document faisant apparaître un certain nombre de fonctions de recherche valorisables.

Mme HOCQUET rappelle que dans l'IFSE principale et spécifique sont prévues des primes pour les

responsables de plateforme scientifique, pour les chargés de conception, réalisation et mise en œuvre de protocoles scientifiques (corps des ASI, Assitants Ingénieurs), pour les responsables d'équipement spécifique à haute technicité, pour les fonctions techniques à risques, ... Les groupes de fonctions scientifiques existent bien.

M. LEMAIRE s'étonne que, dans le tableau 2, intitulé IFSE part spécifique, le montant de la prime des responsables d'équipement scientifique à haute technicité soit inférieur à celui des responsables d'un service administratif à haute technicité. De plus, dans le document de la DGRH-C, figurent dans le groupe 1 (ingénieurs de recherche), des experts reconnus en développements instrumentaux et des experts associés à des projets de recherche majeure. M. LEMAIRE déplore qu'à l'Université d'Angers, la Commission Recherche n'est pas eu une réflexion sur la définition de ces fonctions car des programmes de recherche majeure existent à Angers.

Mme HOCQUET précise qu'aucune fonction exercée à l'Université d'Angers n'a été oubliée, y compris celles liées à la recherche. La démarche ne vise pas à une revalorisation et une négociation de l'ensemble des primes accordées mais à une bascule d'un régime indemnitaire à un autre.

M. JOLY ajoute que l'objectif est de garantir une transition des quinze primes antérieures en une seule nouvelle ; le bulletin de salaire sera accompagné d'une information. De nouvelles fonctions ne pouvaient être définies dans ce processus. De plus, la gradation entre les primes des responsables de services administratifs et scientifiques existait déjà dans le régime antérieur. Une seconde phase permettra, peut-être, de valoriser des fonctions particulières dans le cadre du RIFSEEP.

M. LEMAIRE regrette l'absence d'affichage d'excellence de la recherche.

M. ROBLÉDO rappelle l'important travail de cartographie des fonctions associées à une prime ; si une nouvelle fonction y apparaît, elle est obligatoirement liée à une prime, or la première étape est de garantir la transition à volume de primes constant.

Mme HOCQUET confirme que cette bascule au RIFSEEP ne s'accompagne effectivement que de la revalorisation de certaines fonctions de directeurs et de l'intégration de la fonction d'assistant de prévention exercée par une soixantaine de collègues.

M. DELABAERE se demande au détriment de qui l'augmentation de la prime des directeurs de services de composante s'est faite.

M. ROBLÉDO répond que le coût maîtrisé de 81 067 € correspond à 75 600 € pour les assistants de prévention et 5 467 € pour les directeurs de services de composante, donc aucune autre fonction n'a été pénalisée. De plus, la part patronale versée sur la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) est redistribuée sur l'ensemble des primes permettant ainsi une hausse immédiate du pouvoir d'achat.

M. HAMARD s'interroge sur le calcul de la retraite.

M. ROBLÉDO confirme que les points acquis précédemment le sont définitivement.

Les primes BIATSS 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 10 voix contre.

4.4 Concours et examens professionnels réservés Sauvadet 2018

Mme HOCQUET présente un bilan 2017 et une prospective 2018 des concours réservés Sauvadet (cf diaporama joint en annexe).

Mme QUINCHARD demande la raison pour laquelle les BAP (Branches d'Activité Professionnelle) ne correspondent pas aux codes Referens III. Elle donne l'exemple de l'assistant de service social qui est en BAP A (Sciences du vivant), mais dont le code Referens est en BAP J (Gestion et pilotage).

M. JOLY répond qu'il s'agit en effet d'une erreur, ce poste étant bien en BAP J, mais un doute subsiste sur son ouverture, la réponse étant en attente au Ministère.

Mme QUINCHARD indique ensuite qu'un poste de technicien en gestion administration, catégorie B, a un code J5X41 d'adjoint en gestion administrative comme les postes en catégorie C.

M. JOLY répond que le code sera modifié en J4C42.

Les concours et examens professionnels réservés Sauvadet 2018 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5. Recherche

M. ROBLÉDO présente les différents points concernant la Recherche (cf diaporama joint en annexe).

5.1 Avenant à la convention de coopération horizontale avec la SATT Ouest Valorisation

L'avenant à la convention de coopération horizontale avec la SATT Ouest Valorisation est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.2 Critères d'attribution et enveloppe de la prime d'encadrement doctoral et de recherche

Mme QUINCHARD demande la raison pour laquelle le conditionnel est employé en parlant de l'attribution de la prime.

M. ROBLÉDO explique que le Conseil National des Universités (CNU) procède à l'évaluation des candidats, mais l'Université d'Angers attribue la prime en fonction du montant de l'enveloppe globale.

M. NIGET s'interroge sur l'évolution du nombre de requérants et requérantes.

M. ROBLÉDO répond que, pour la campagne 2017, les collègues féminines ont été sollicitées, avec succès pour certaines.

M. LE GALL explique que le volume des attributaires augmente chaque année (113 cette année et 107 la précédente). En 2017, autant de maîtres de conférence que de professeurs sont retenus, mais les collègues femmes, moins présentes dans certaines disciplines, sont moins nombreuses parmi les attributaires, mais il apparaît qu'elles n'ont pas moins de chance.

Mme HOCQUET précise que des mesures sont mises en place en faveur des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS pour favoriser l'évolution de la carrière professionnelle des femmes au regard des freins existants. Une stagiaire en Master 2 Intervention publique va travailler sur une cartographie des leviers possibles pour rétablir cette égalité femmes-hommes.

Les critères d'attribution et l'enveloppe de la prime d'encadrement doctoral et de recherche 2018 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5.3 Financements FEDER

➤ RFI végétal (avenant 2^e tranche)

La demande de financement FEDER RFI Objectif végétal (avenant 2e tranche) est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

➤ RFI tourisme (avenant 2^e tranche)

La demande de financement FEDER RFI Angers TourismLab (avenant 2e tranche) est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

➤ Projet Fil'Innov (demande de financement)

La demande de financement FEDER projet Fil'Innov (tranche 2018-2019) est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

➤ Projet SAMOA (demande de financement)

La demande de financement FEDER projet SAMOA (acquisition d'un équipement scientifique) est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

➤ Projet Connect Talent-PREMMI (demande de financement)

La demande de financement FEDER projet Connect Talent-PREMMI (acquisition d'un équipement scientifique) est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

6. Affaires générales et statutaires

6.1 Modification du règlement intérieur : création de la Commission Vie de l'Etablissement CVET

M. MORICE présente le projet de création de la commission vie de l'établissement (cf diaporama joint en annexe).

M. HAMARD s'interroge sur l'articulation possible entre des financements différents : la commission vie étudiante gérait le FSDIE, mais pas la commission des personnels.

M. MORICE répond qu'aucune interaction n'est possible et que la CVET va apporter de la transversalité entre les actions portées par les étudiants sur des fonds FSDIE et celles à l'initiative des personnels qui peuvent aller de pair, comme par exemple le covoiturage.

M. ROBLÉDO précise que la commission des personnels ne disparaît pas mais devient le groupe de travail des personnels de la CVET et acquiert ainsi plus de légitimité dans le processus décisionnel des instances.

M. NIGET exprime sa satisfaction quant à la création de cette instance commune étudiants-personnels où des échanges vont pouvoir se mettre en place ainsi que des projets transversaux autour de la culture, du sport et des problématiques sociales.

La modification du règlement intérieur portant sur le remplacement de la commission culturelle, de la commission vie étudiante et de la commission des personnels par la Commission Vie de l'Etablissement est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

6.2 Ordre de mission permanent du Président

L'ordre de mission permanent du Président 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

7. Enseignement et vie étudiante

Mme MALLET présente les différents points concernant l'enseignement (cf diaporama joint en annexe).

7.1 Capacités d'accueil en L1 et DUT

M. LEMAIRE demande si les formations non citées à la hausse ou à la baisse conservent les mêmes capacités.

Mme MALLET répond par l'affirmative, aucune formation ne disparaissant à la rentrée.

Mme AMAT explique le vote contre cette proposition même s'ils en comprennent les raisons. Les représentants des étudiants aimeraient en effet voir des capacités d'accueil plus élevées.

Mme MALLET rappelle que chaque année, des places ne sont pas utilisées. L'inquiétude serait justifiée si le nombre de places proposé était inférieur à celui des étudiants présents l'année précédente. Les capacités d'accueil sont à comparer au nombre réel d'étudiants présents en septembre.

Mme QUINCHARD exprime son inquiétude pour certaines filières où le nombre d'étudiants est si important que des problèmes de sécurité, notamment dans les amphithéâtres, sont à prendre en considération.

Mme MALLET répond que pour ces raisons, la faculté des Lettres diminue ses capacités à contre cœur.

Les capacités d'accueil en L1 et DUT pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

7.2 Conventions

➤ UFR ESTHUA, Tourisme et culture :

- *Convention avec l'Université des Antilles (Master 2 Tourisme parcours Aménagement touristique et développement des destinations option Valorisation économique et touristique du patrimoine des Caraïbes)*

Mme MALLET précise que ce Master 2 concernant un public de formation continue, la maquette s'en trouve légèrement modifiée.

M. DELABAERE demande si, dans ce cas, la valeur du diplôme ne s'en trouve pas diminuée.

Mme MALLET explique que certaines notions n'ayant pas été vues dans le cadre de la formation professionnelle, des enseignements sont ajoutés (différences entre les deux maquettes) pour préserver cette valeur.

La convention de formation relative au Master 2 Tourisme parcours Aménagement touristique et développement des destinations option Valorisation économique et touristique du patrimoine des Caraïbes est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel option Gastronomie et tourisme et LP Métiers des arts culinaires et des arts de la table)*

Le vote de la convention de partenariat relative à la Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel option Gastronomie et tourisme et à la LP Métiers des arts culinaires et de la table est reporté.

- *Convention de partenariat avec le Groupe ESC La Rochelle (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel et Master Tourisme parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel)*

Le vote de la convention de partenariat relative à la Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel et au Master Tourisme parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel est reporté.

➤ Faculté de Droit, d'économie et de gestion :

- *Convention avec l'Institut de Formation des Cadres en Santé (Master Management et administration des entreprises parcours Santé)*

La convention de formation relative au Master Management et administration des entreprises parcours Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (LP Assurance, banque, finance: Chargé de clientèle)*

La convention de partenariat relative à la LP Assurance, banque, finance : chargé de clientèle est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention Double Diplôme avec l'Université de St Pétersbourg (Master Management et commerce international)*

La convention de double diplôme concernant le Master Management et commerce international est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

➤ Convention cadre de collaboration avec Agrocampus Ouest

La convention cadre de collaboration avec Agrocampus Ouest est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

➤ Faculté des Lettres, langues et sciences humaines :

- *Convention de co-accréditation avec Agrocampus Ouest (Master Géographie, aménagement, environnement et développement)*

La convention de co-accréditation relative au Master Géographie, aménagement, environnement et développement est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2017

- *Convention de co-accréditation avec l'Université Bretagne Occidentale (Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé)*

La convention de co-accréditation relative au Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec l'Université de Rennes 2 (Master Psychologie de l'éducation et de la formation)*

La convention de co-accréditation relative au Master Psychologie de l'éducation et de la formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Didactique des langues)*

La convention de co-accréditation relative au Master Didactique des langues est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Arts, lettres et civilisations)*

La convention de co-accréditation relative au Master Arts, lettres et civilisations est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

➤ Faculté des Sciences :

- *Convention de co-accréditation avec l'Université de Rennes 1 (Master Bio géosciences)*

La convention de co-accréditation relative au Master Bio géosciences est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Physique appliquée et ingénierie physique)*

La convention de co-accréditation relative au Master Physique appliquée et ingénierie physique est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Toxicologie et écotoxicologie)*

La convention de co-accréditation relative au Master Toxicologie et écotoxicologie est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention de partenariat avec l'Université de Nantes (Master Mathématiques et applications)*

La convention de partenariat relative au Master Mathématiques et applications est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention de partenariat avec le lycée Le Fresne à Angers (LP Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires)*

La convention de formation relative à la LP Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention de partenariat avec le lycée Jean Moulin à Angers (LP Maîtrise de l'énergie, de l'électricité et développement durable)*

La convention de formation relative à la LP Maîtrise de l'énergie, de l'électricité et développement durable est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

- *Convention de partenariat avec l'Université de Nantes (Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement)*

La convention de partenariat relative au Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

7.3 Création de la LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle (UFR ESTHUA, Tourisme et culture)

M. NIGET s'interroge sur la pertinence de la création, au sein de l'UFR ESTHUA, de cette formation, alors que des formations du domaine social existent déjà au sein de la faculté LLSH.

Mme MALLET répond que la licence Animation sociale existe depuis longtemps et que cette LP Métiers de l'animation sociale n'est créée que pour permettre aux étudiants actuellement inscrits en licence Animation Sociale de pouvoir travailler dans des centres de loisirs sans hébergement. Ces derniers sont gérés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui fixe par arrêté les formations permettant de devenir directeur de ces centres ; la licence Animation sociale ne figure pas dans cette liste, contrairement à la LP Métiers de l'animation sociale.

La création de la LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

7.4 Répartition FSDIE 2018

M. MORICE présente la répartition du FSDIE pour 2018 (voir diaporama joint en annexe).

La répartition FSDIE 2018 est approuvée.

La décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

8. Décisions prises par délégation du CA au président

M. ROBLÉDO informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises par délégation.

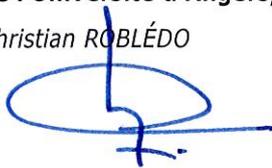
M. ROBLÉDO informe également les membres du retrait de l'ordre du jour de la création des Unités d'Enseignement Libre qui, ayant été approuvée lors de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 décembre 2017, n'a pas besoin d'être votée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance à 18h15.

Le Président

de l'Université d'Angers,

Christian ROBLÉDO



Le Vice-président

du Conseil d'administration,

Didier LE GALL



Le Directeur général des services,

Olivier HUISMAN



ANNEXE

Diaporama de la séance du 14 décembre 2017.

Conseil d'administration

14 décembre 2017

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbaux
3. Prospective et moyens
4. Ressources humaines
5. Recherche
6. Affaires générales et statutaires
7. Enseignement et vie étudiante
8. Décisions du Président prises par délégation du CA

Ajout à l'ordre du jour

Ajout du point 3.0

Rectification de l'annexe 6 du Budget Rectificatif (BR) 2017

1. Informations

- 1.1 Retour sur les évaluations des Ecoles Universitaires de Recherche (EUR)
- 1.2 Retour sur l'évaluation du projet Thélème
- 1.3 Rapprochement avec Le Mans Université : lancement AMO

EUR: Vague 1 | chiffres

195 dossiers
191 évalués
111 notés

28 notés A +
83 notés A

29 Sélectionnées
28 EUR A+
1 EUR A

Enveloppe attribuée
216 M € et 148 M€
dotation NC des
Labex

- 55 % des EUR multidisciplinaires
- 65 % des EUR dans un périmètre IDEX I-Site
- 45 % adossées à un labex

EUR: Vague 1 | chiffres

28 notés A + | 83 notés A
29 EUR sélectionnées



2 EUR UBL notées A+
ISblue (mer) | UBO-UBS
IA-GS (acoustique) | LMU



2 EUR UBL notées A
Lumomat- U Angers
Comischool-Rennes

EUR: Vague 1 | analyse

- Un bon équilibre entre champs disciplinaires (?)
- Manque de maturité de certains projets
 - Besoin d'une incubation /site
- Manque de rupture pédagogique et scientifique
 - « pas assez projetés dans l'avenir, trop traditionnels, manque d'audace »
- Une politique des langues « sous développée »
 - « la première langue de scolarité est de nos jours, majoritairement, l'anglais".
- Méthodologie d'autoévaluation et suivi qualité insuffisants
- Plafonner les demandes de financement lors de la vague 2..

LUMOMAT



- Programme unique en France
- Forte implication des 3 universités/CNRS
- Thématique ciblée, visible et excellente
- Fort potentiel d'insertion des docteurs dans un secteur économique en pleine évolution et demandeur



- Renforcer l'attractivité internationale
- Elargir le périmètre géographique (ie Rennes)
- Elargir la thématique

GenHSee



- Forte intégration du projet dans le territoire
- Forte implication de l'INRA/UA/ACO



- Innovation insuffisante au regard des actions actuelles du consortium
- Valorisation des atouts différentiants et prometteurs
 - métagénomiques, phénotypage HD, ...
- Faisabilité d'une offre Master entièrement en anglais
- Déstabilisation de l'offre actuelle -Master déjà reconnu-
- Temps recherche du programme Master
- Potentiel d'insertion des docteurs dans le secteur économique ciblé.

TFT



- Reconnaissance nationale et internationale de la formation supérieure en tourisme à Angers
- Bon exemple de projet multidisciplinaire
- Excellents résultats du Master



- Visibilité en recherche
- Attentes et demandes du secteur socio économique au niveau Ph D
- Possibilités de recrutement des étudiants en D
- Articulation avec les formations Master existantes
- Place de la recherche dans le parcours Master

Evaluation Thélème

- **Appréciation générale**

Très bon projet, riche (entrées pédagogiques multiples, orientation, numérique, approche compétences...), appuyé sur des dimensions que l'on ne retrouve pas toujours dans les propositions NCU (tutorats étudiants très mobilisés, passerelles Bac-3/Bac+3...).

Le projet s'appuie sur des réalisations antérieures, pour certaines de notoriété nationale (Pluripass) qui permettent d'affiner le projet, mais aussi de mieux le penser en termes de conduite du changement dans l'institution.

Les équipes des 2 universités semblent mobilisées, dans leurs différentes composantes.

Evaluation Thélème

- Le dispositif d'évaluation de l'expérimentation est riche et repose sur des bases scientifiques solides. Les processus progressifs et les ingrédients de l'essaimage (ex., formation) sont bien identifiés et reposent sur des expériences passées.
- Le projet est bien pensé pour pouvoir être efficacement mené : une gouvernance ouverte, une dynamique RH réfléchie qui allie investissement des équipes permanentes déjà en poste dans leur diversité (EC, BIATSS...) et nouveaux recrutements (intégration dans l'équipe opérationnelle du projet NCU de membres permanents des deux universités remplacés pendant le temps du projet par des Ater, par exemple, pour les EC...).

Evaluation Thélème

- **Recommandations :**

- Bien mesurer la cohérence du projet avec le potentiel et l'existant (taille des services d'appui, ampleur des actions existantes).
- Préciser le rôle et la place du « comité miroir » au niveau de la gouvernance du projet.
- Préciser l'ensemble des rubriques du budget et corriger les incohérences.

AMO: ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE POUR DETERMINER UN PROJET DE RAPPROCHEMENT

UNIVERSITE D'ANGERS - UNIVERSITE DU MANS

Phase 1 (janvier 2018) : Analyse de l'existant et de l'environnement des 2 entités

Objectivation des enjeux du projet

Analyse du contexte du projet (COMUE , réglementation...)

Défis du projet : plus-value du rapprochement, originalité et positionnement « concurrentiel » national et international, caractère structurant, articulation avec des projets PIA.

Phase 2 (février 2018) : Elaboration de dossiers d'opportunité et de faisabilité par domaine

Analyse des opportunités et faisabilités par domaine qui doivent permettre de déterminer les intérêts majeurs du rapprochement

Les 7 domaines retenus sont les suivants :

- Offre de formation
- Recherche et valorisation
- Vie des personnels
- Vie étudiante
- Relations internationales
- Patrimoine et projets immobiliers
- Organisation

Phase 3 (mars 2018) : Elaboration de scenarii

Les scenarii doivent comprendre :

- Une analyse et une synthèse des travaux d'état des lieux
- Une analyse et une synthèse des opportunités et faisabilités par domaine
- Une analyse d'opportunité et de faisabilité des modalités de mise en œuvre du rapprochement d'un point de vue organisationnel et institutionnel
- Des préconisations de mise en œuvre : calendrier, méthode, concertation,...

2. Procès-verbaux

2.1 Procès-verbal du CA du 28 septembre 2017 – **VOTE**

2.2 Procès-verbal du CA du 26 octobre 2017 - **VOTE**

3. Prospective et moyens

- 3.0 Rectification annexe 6 BR 2017 - **VOTE**
- 3.1 Architecture budgétaire 2018 – **VOTE**
- 3.2 Inscription du projet Thélème en recettes fléchées – **VOTE**
- 3.3 Budget initial 2018 – **VOTE**
- 3.4 Demandes de subvention des associations – **VOTE**
- 3.5 Cotisation Anjou Inter Langues – **VOTE**
- 3.6 CPER 2015/2020 : dossier d'expertise ISTIA+ - **VOTE**

3.0 Rectification annexe 6 BR 2017

Université d'Angers
date du CA
26 octobre 2017

Tableau 6 -
Situation patrimoniale - Budget consolidé rectificatif n°1 année 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

1 Pb agrégé produits

CHARGES	Exécution N-1	Budget Initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS					
						Exécution N-1	Budget Initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
Personnel	116 998 281	118 275 498	307 742	307 742	118 583 246	Subventions de l'Etat (SCSP et autres subvention ETAT)	119 570 609	121 230 343	439 732	439 732	121 670 075
<i>dont charges de pensions civiles</i>	32 759 074	33 419 891	203 871	203 871	33 713 763	Risques affectés	7 921 491	13 536 384	-1 944 828	0	11 591 556
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	30 793 070	36 740 541	-1 636 562	-1 636 562	35 103 979	Autres subventions	20 893 785	20 334 941	1 803 158	1 803 158	22 138 099
TOTAL DES CHARGES (1)	147 791 351	155 016 039	-1 328 820	-1 328 820	153 687 219	TOTAL DES PRODUITS (2)	148 385 885	155 101 668	298 062	298 062	155 389 730
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	584 534	85 629	1 626 882	1 626 882	1 712 511	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	148 385 885	155 101 668	298 062	298 062	155 389 730	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	148 385 885	155 101 668	298 062	298 062	155 389 730

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution N-1	Budget Initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	584 534	85 629	1 626 882	1 626 882	1 712 511
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 361 934	9 250 000			9 250 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-7 797 756	-7 690 000			-7 690 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					0
- produits de cession d'éléments d'actifs	-12 000				0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice					0
= CAF ou IAF*	3 166 712	1 645 629	1 626 882	1 626 882	3 272 511

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Personnel :-1 533 999 €
Fonctionnement :+1 533 999 €

POUR VOTE

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

1 Pb agrégé apport FDR

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget Initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES					
						Exécution N-1	Budget Initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)	
Insuffisance d'autofinancement*	0	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement*	3 166 712	1 645 629	1 626 882	1 626 882	3 272 511
Investissements	5 452 388	6 888 338	-933 628	-933 628	5 954 710	Financement de l'actif par l'Etat	990 227	897 455	-187 799	709 656	709 656
Remboursement des dettes financières						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 213 465	2 543 562	191 100	191 100	2 734 662
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 452 388	6 888 338	-933 628	-933 628	5 954 710	Autres ressources	12 280	13 000			13 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (5)-(6)	930 296	0	2 563 811	2 563 811	775 119	Augmentation des dettes financières					0
						TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 382 684	5 099 646	1 630 183	1 630 183	6 729 829
						PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	0	1 788 692	0	0	0

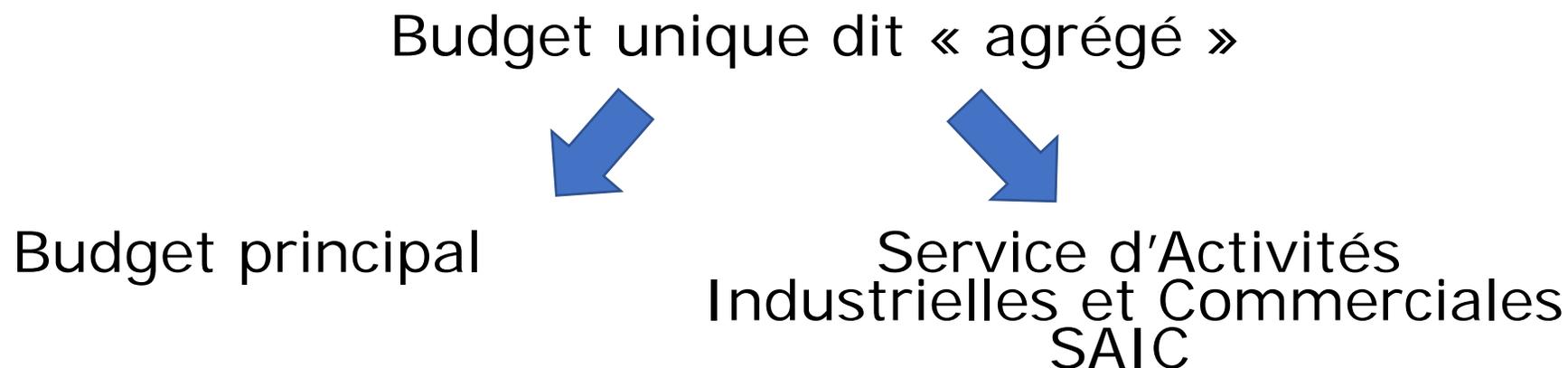
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Exécution N-1 (p)	Budget Initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	930 296	-1 788 692	2 563 811	2 563 811	775 119
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	582 982	-4 050 218	2 405 817	2 405 817	-1 544 401
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	337 314	2 261 526	157 994	157 994	2 419 520
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	13 981 052	10 923 105	2 563 811	2 563 811	14 756 181
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 526 246	-10 039 026	2 405 817	2 405 817	-8 170 647
Niveau de la TRESORERIE	20 507 309	20 962 131	157 994	157 994	22 926 625

A la demande du Rectorat : rectification de l'annexe 6 du BR 2017 sans incidence sur le résultat
Modification du périmètre des charges de personnel suivant M9

Le versement de transport (6331) et les allocations logement (6332) relèvent désormais des charges de fonctionnement et non de personnel

3.1 Architecture budgétaire 2018



Elle comprend les Centres de Responsabilité Budgétaire CRB et les Services Opérationnels SO (niveau sur lequel porte la programmation et l'exécution des dépenses et des recettes)

POUR VOTE

3.2 Inscription du projet Thélème en recettes fléchées

Inscription du projet Thélème en recettes fléchées

➤ CRB 934 Projets transversaux

➤ SO 93460

POUR VOTE

3.3 BUDGET INITIAL 2018

Adopté à l'unanimité par la commission du budget du 06
décembre 2017

TABLEAU 1 : LES EMPLOIS

			(A)
			Emplois sous plafond Etat *
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	710
		CDI	
	Non permanents	CDD	225
S/total EC			935,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)			
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	489
		CDI	
	Non permanents	CDD	21
S/total Biatss			510,0
Totaux			1 445,0 (1)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 559,0 (3)

(B)
Emplois financés hors SCSP
En ETPT
5
126
131,0
116,0
157,0
273,0
404,0

(C) = (A) + (B)
Global
710,0
5,0
351,0
1 066,0
489,0
116,0
178,0
783,0
1 849,0
Plafond global des emplois voté par le CA **

2017
1 794

+55

Rappel du plafond des emplois fixés par l'ETAT 2017

1 562



TABLEAU 1 : LES EMPLOIS

Variations des emplois entre BR 2017 et BI 2018

CATEGORIE D'EMPLOI	SOUS PLAFOND ETAT			FINANCES HORS SCSP			TOTAL EMPLOI		
	BUDGET	BR 2017	BI 2018	VARIATION	BR 2017	BI 2018	VARIATION	BR 2017	BI 2018
ENSEIGNANTS / CHERCHEURS	922	935	+13	115	131	+16	1 037	1 066	+29
BIATSS	494	510	+16	263	273	+10	757	783	+26
TOTAL	1 416	1 445	+29	378	404	+26	1 794	1 849	+55

campagnes d'emplois 2017 et 2018

titularisations dans le cadre de la loi de dé précarisation, dite Loi Sauvadet

extension en année pleine des recrutements de contractuels des campagnes d'emplois 2018

projets RFI /THELEME/RECHERCHE

agents rentrant dans le cadre de la loi dite Sauvadet

recrutements au fil de l'eau

+ 22 ETPT titulaires (dé précarisation des contractuels) + 33 ETPT contractuel (projets)

TABLEAU 2: AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Dépenses					Recettes		
	BR 2017		Budget initial (a)		BR 2017	Budget initial (d)	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	120 137 239	120 137 239	123 688 224	123 688 224	150 261 981	152 869 417	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	33 713 762	33 713 762	34 178 806	34 178 806	121 425 663	123 595 520	Subvention pour charges de service public
					3 451 323	3 377 386	Autres financements de l'Etat
					-	-	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	26 297 028	24 299 980	26 023 605	27 644 624	11 109 828	13 555 423	Autres financements publics
					14 275 167	12 341 088	Recettes propres
					2 474 322	3 826 740	Recettes fléchées **
					-	-	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	6 375 338	5 954 710	9 173 583	8 982 777	2 141 339	3 801 740	Autres financements publics fléchés
					332 983	25 000	Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-			
Personnel	-	-	-	-			
Fonctionnement	-	-	-	-			
Investissement	-	-	-	-			
TOTAL DES DÉPENSES	152 809 605	150 391 929	158 885 412	160 315 625	152 736 303	156 696 157	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		2 344 374		-	-	3 619 468	Solde budgétaire (déficit)

- Une variation des AE de + 6 075 807 € :
 - 3 550 985 € de MS
 - -273 423 € de Fonctionnement (engagement des marchés en pluri annualité en 2017 donc écart entre AE et CP)
 - 2 798 245 € d'investissement (projets structurants + reprogrammation projets 2017 reportés + nouveaux projets recherche)
- Une variation des CP de + 9 923 696 € :
 - 3 550 985 € de MS
 - 3 344 644 € de Fonctionnement (tranche annuel des CP et paiement des conventions de reversement)
 - 3 028 067 € en lien avec les AE
- Une variation des Recettes de +3 959 854 € :
 - dont + 2 169 857 € dotation Etat
- **SOLDE BUDGETAIRE NEGATIF : 3 619 468 €**



TABLEAU 4: EQUILIBRE FINANCIER

Besoins (utilisation des financements)		
	BR 2017	Budget initial (a)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	-	3 619 468
dont solde budgétaire budget principal	-	2 876 963
dont solde budgétaire budget du SAIC	632 742	742 505
dont solde budgétaire FU		
dont solde budgétaire BAI		
dont solde budgétaire SIE		
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	2 328 454	2 801 600
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)		
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	2 328 454	6 421 068
Variation de trésorerie (I)	2 419 520	-
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)		
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)	2 684 648	
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	4 747 974	6 421 068

Financements (couverture des besoins)		
BR 2017	Budget initial (d)	
2 344 374	-	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
2 977 116	-	dont solde budgétaire budget principal
-	-	dont solde budgétaire budget du SAIC
		dont solde budgétaire FU
		dont solde budgétaire BAI
		dont solde budgétaire SIE
		Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
2 403 600	2 801 600	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
		Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
4 747 974	2 801 600	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
-	3 619 468	Variation de trésorerie (II)
265 128	2 173 871	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)
	1 445 597	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)
4 747 974	6 421 068	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

Opérations pour et en compte de Tiers : 2 801 600 €

- 301 600 €: aide à la mobilité internationale (AMI)
- 1 400 000 €: sécurité sociale étudiante
- 1 100 000 €: TVA

Variation de trésorerie : - 3 619 468 € = 686 796 € + 2 932 672 € (prélèvement FDR)

Recettes budgétaires – Produits = - 686 796 €

Avance trésorerie UA sur RFI de 1 545 000 € + Avance de trésorerie UA sur convention Recherche de 1 587 000 € - avance de trésorerie des collectivités sur PPI de 2 383 000 €



université
angers

TABLEAU 6: SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Personnel	122 052 362	Subventions de l'ETAT (SCSP et autres subventions ETAT)	124 571 064
Fonctionnement	38 623 070	Autres Subventions	15 653 655
		Autres Produits	20 474 009
TOTAL DES CHARGES	160 675 432	TOTAL DES PRODUITS	160 698 728
Résultat prévisionnel : bénéfice	23 296		
TOTAL INVESTISSEMENT	8 982 777	CAF	1 623 296
		AUTRES RESSOURCES	4 426 809
PRELEVEMENT FOND DE ROULEMENT = 2 932 672			

- **Masse salariale** : + 3 469 122 € par rapport au BR 2017 (122 052 362 € - 118 583 240 €): en comptabilité générale, les remboursements des frais de transport et logement correspondent à des charges de fonctionnement, ce qui justifie l'écart entre dépenses de personnel en comptabilité budgétaire et comptabilité générale.
- **Fonctionnement** : + 3 519 091 € par rapport au BR 2017 (38 623 070 € - 35 103 979€): hausse dépenses des projets fléchés/reprogrammation d'opérations de 2017/augmentations charges fonctionnement nouvelles structures/augmentation des dépenses de fonctionnement des composantes/augmentation des remboursements frais transport et logement.
- **Investissement** : 8 982 777 € (tranche annuelle des PPI/Investissement UFR et services communs/achat de matériel recherche/équipement convention région/parcours santé/finalisation CPER numérique projets actés en CIPI et CPN)
- **Produits** : + 5 298 998 € (augmentation SCSP/conventions de recherche/RFI)
- **Ressources** : + 969 491 € (collectivités/CPER)
- **Prélèvement Fond de roulement** : - 2 932 672 €



TABLEAU 9: OPERATIONS PLURIANNUELLES

Prévision d'Autorisations d'Engagement (AE) et de Crédits de Paiement (CP)

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)
PFIPPIDDN : DDN PPI Etablissement	2 774 355	1 688 872	1 548 872	140 000	725 000	865 000	1 688 872	1 548 872	140 000	725 000	865 000	360 483	-
PFIPPIDPI : REHABILITATION SCIENCES CPER:REHABSCI	1 000 000	-	-	-	175 000	175 000	-	-	-	140 000	140 000	825 000	35 000
PFIPPIDPI : PPIRL902Reconversion locaux lettresCPER PPIRL902	6 000 000	92 871	92 871	-	13 000	13 000	38 871	38 871	-	67 000	67 000	5 894 129	-
PFIPPIDPI : REHABILITATION MEDECINECPER:REHABSAN	10 267 000	4 253 892	4 253 892	-	700 000	700 000	4 169 353	4 169 353	-	700 000	700 000	5 313 108	84 539
PFIPPIDPI : REHABILITATIONCPER:CISPEO	1 019 248	1 019 248	1 019 248	-	-	-	855 732	855 732	-	163 516	163 516	-	-
PFIPPIDPI : DATA CENTERCPER	1 430 000	65 316	65 316	-	169 684	169 684	47 292	25 176	22 116	94 708	116 824	1 195 000	93 000
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLECPER:EXTPASRL	3 000 000	42 977	42 977	-	367 023	367 023	31 145	16 439	14 706	171 855	186 561	2 590 000	207 000
Total Programmes Pluriannuels d'investissement	25 490 603	7 163 176	7 023 176	140 000	2 149 707	2 289 707	6 831 265	6 654 443	176 822	2 062 079	2 238 901	16 177 720	419 539
PFIRECCPER : CPER	3 599 610	1 870 807	1 870 807	-	1 245 500	1 245 500	1 870 807	1 870 807	-	1 245 500	1 245 500	483 303	-
PFIRECHREG : Projets Region □	8 952 595	5 369 282	5 369 282	-	2 090 206	2 090 206	5 369 282	5 369 282	-	2 090 206	2 090 206	1 493 107	-
PFIRECHANR : Projets ANR □	3 179 212	1 758 621	1 758 621	-	1 002 188	1 002 188	1 758 621	1 758 621	-	1 002 188	1 002 188	418 403	-
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	11 562 606	7 617 271	7 617 271	-	2 471 934	2 471 934	7 617 271	7 617 271	-	2 471 934	2 471 934	1 473 401	-
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 428 414	864 651	864 651	-	551 763	551 763	864 651	864 651	-	551 763	551 763	12 000	-
Total contrats de recherche non fléchées	28 722 437	17 480 632	17 480 632	-	7 361 591	7 361 591	17 480 632	17 480 632	-	7 361 591	7 361 591	3 880 214	-
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 268 620	2 063 040	2 063 040	-	759 369	759 369	1 587 821	1 587 821	-	1 117 709	1 117 709	446 211	116 879
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 200 000	1 344 159	1 344 159	-	978 036	978 036	1 243 061	1 243 061	-	1 040 636	1 040 636	1 877 805	38 498
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	8 642 500	3 565 737	3 565 737	-	1 518 938	1 518 938	2 095 437	2 095 437	-	2 471 906	2 471 906	3 557 825	517 332
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 892 000	642 290	642 290	-	870 700	870 700	531 281	531 281	-	753 860	753 860	1 379 010	227 849
PFIRECHRFI : THELEME	13 289 625	-	-	-	616 500	616 500	-	-	-	616 500	616 500	12 673 125	-
Total des contrats de recherche fléchées	32 292 745	7 615 226	7 615 226	-	4 743 543	4 743 543	5 457 600	5 457 600	-	6 000 611	6 000 611	19 933 976	900 558
TOTAL Contrats de recherche	61 015 182	25 095 858	25 095 858	-	12 105 134	12 105 134	22 938 232	22 938 232	-	13 362 202	13 362 202	23 814 190	900 558
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2015/2018-RIMUNEUR	695 000	666 254	643 000	23 254	28 746	52 000	666 254	643 000	23 254	28 746	52 000	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	824 900	448 200	418 900	29 300	376 700	406 000	448 200	418 900	29 300	376 700	406 000	-	-
Total contrats d'enseignement	1 519 900	1 114 454	1 061 900	52 554	405 446	458 000	1 114 454	1 061 900	52 554	405 446	458 000	-	-
Total	88 025 685	33 373 488	33 180 934	192 554	14 660 287	14 852 841	30 883 951	30 654 575	229 376	15 829 727	16 059 103	39 991 910	1 320 097
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	28 178 827	12 371 332	12 348 078	23 254	5 573 682	5 596 936	12 371 331	12 348 077	23 254	5 573 682	5 596 936	10 233 814	1
Ss total fonctionnement et intervention	28 971 324	10 940 998	10 911 698	29 300,00	5 060 485	5 089 785	8 783 172	8 753 872	29 300	6 317 553	6 346 853	12 969 840	900 758
Ss total investissement	30 875 534	10 061 158	9 921 158	140 000	4 026 120	4 166 120	9 729 448	9 552 626	176 822	3 938 492	4 115 314	16 788 256	419 338

- **RFI** : 4 127 K€ AE et 5 584 K€ CP développement du volet international et paiement solde conventions de reversement
- **THELEME** : 616 K€ AE et 616 K€ CP première année de projet, reprogrammation à venir
- **ERASMUS** : projet en cours de finalisation
- **Contrats de Recherche** : 7 361 K€ AE/CP poursuite projets investissement CPER
- **PPI (DDN/DPI)** : 865 K€ PPI DDN financés par UA en 2018 (renouvellement poste/finalisation action CPER/Sécurisation stockage/Nouveaux projets) -1 42 K€ AE 1 374 K€ CP pour la DPI (projet en phase d'études: travaux prévus pour 2019)



TABLEAU 9: OPERATIONS PLURIANNUELLES

Prévision de Recettes (RE)

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
PFIPPIDDN : DDN PPI Etablissement	2 774 355	2 372 110	402 245	402 245	-	-
PFIPPIDPI : REHABILITATION SCIENCES CPER:REHABSCI	1 000 000	-	1 000 000	-	-	1 000 000
PFIPPIDPI : PPIRL902Reconversion locaux lettresCPER PPIRL902	6 000 000	1 125 000	4 875 000	300 000	-	4 575 000
PFIPPIDPI : REHABILITATION MEDECINECPER:REHABSAN	10 267 000	-	10 267 000	6 672 000	3 200 000	395 000
PFIPPIDPI : REHABILITATIONCPER:CISPEO	1 019 248	19 248	1 000 000	288 500	711 500	-
PFIPPIDPI : DATA CENTERCPER	1 430 000	430 000	1 000 000	22 000	-	978 000
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLECPER:EXTPASRL	3 000 000	-	3 000 000	27 000	-	2 973 000
Total programmes pluriannuels d'investissement	25 490 603	3 946 358	21 544 245	7 711 745	3 911 500	9 921 000
PFIRECCPER : CPER	3 599 610	-	3 599 610	1 556 116	1 195 494	848 000
PFIRECHREG : Projets Region	8 952 595	72 968	8 879 627	3 857 391	1 197 684	3 824 552
PFIRECHANR : Projets ANR	3 179 212	6 024	3 173 188	2 197 223	424 181	551 784
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	11 562 606	176 489	11 386 117	7 431 200	2 502 688	1 452 229
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 428 414	540	1 427 874	769 476	431 190	227 208
Total contrats de recherche non fléchées	28 722 437	256 021	28 466 416	15 811 406	5 751 237	6 903 773
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 268 620	330 043	2 938 577	1 697 524	589 260	651 793
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 200 000	372 741	3 827 259	1 848 324	940 127	1 038 808
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	8 642 500	867 853	7 774 647	2 260 438	1 149 453	4 364 756
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 892 000	-	2 892 000	1 158 756	531 400	1 201 844
PFIRECHRFI : THELEME	13 289 625	-	13 289 625	-	616 500	12 673 125
Total des contrats de recherche fléchées	32 292 745	1 570 637	30 722 108	6 965 042	3 826 740	19 930 326
total contrats de recherche	61 015 182	1 826 658	59 188 524	22 776 448	9 577 977	26 834 099
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2015/2018-RIMUNEUR	695 000	-	695 000	695 000	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	824 900	-	824 900	494 940	329 960	-
Total contrats d'enseignement	1 519 900	-	1 519 900	1 189 940	329 960	-
Total	88 025 685	5 773 016	82 252 669	31 678 133	13 819 437	36 755 099

- RFI : échéances région + FEDER (paiement lors de la présentation de justificatifs)
- THELEME : prévision en dépenses =recettes par défaut
- ERASMUS : fin du projet
- Contrats de Recherche : modalités encaissements spécifiques de financeurs
- PPI (DDN/DPI) : 3 900 000 € (paiement solde de CISPEO et réhabilitation médecine)



ETUDE FONDS DE ROULEMENT MOBILISABLE

CALCUL PREVISIONNEL FONDS DE ROULEMENT MOBILISABLE

Fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2018	11 823 509
Provisions	828 842
Reste à réaliser sur contrats et conventions de recherche	180 000
Reste à réaliser sur RFI	1 138 376
Reste à réaliser sur Programmes Pluriannuels d'Investissement	1 970 483
Excédents relatifs à la formation continue	1 253 355
Fonds de roulement appartenant à des structures comptables autonomes, non mobilisables (ou partiellement seulement) par établissement	0
FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE	6 452 453

Réserve Prévisionnelle de financement de la trésorerie

Montant prévisionnel du fonds de roulement au 31/12/2018	11 823 509
Montant prévisionnel du besoin en fonds de roulement	-7 483 851
Montant prévisionnel de la Trésorerie au 31/12/2018	19 307 360
Montant d'une journée de charges de fonctionnement décaissables	420 369
Seuil prudentiel de trésorerie représentant 15 jours de charges de fonctionnement décaissables	6 305 535
Montant prévisionnel du fonds de roulement mobilisable	6 452 453
Montant prévisionnel de la trésorerie calculée au 31/12/2018	13 936 304
Montant de la trésorerie calculée au 31/12/2018 en nombre de jours décaissables	33,15

3.4 Demande de subvention des associations

Nom de l'association	Objet/ Mission de l'association	Subvention 2017	Demande de subvention 2018	Proposition de subvention 2018
Bibliothèque Anglophone	Activités éducatives culturelles, sociales et familiales en lien avec la pratique de l'anglais	11 500€	11 500 €	11 500€
Institut Confucius	Enseignement du Chinois / Conférences, activités culturelles / Coopération économique	10 000€	10 000€	10 000€
ASUA (Association Sportive de l'Université d'Angers)	Promouvoir et développer la pratique physique compétitive et non compétitive	11 000€	11 250 €	11 000€
Vox Campus	Chorale et orchestre universitaires	7 500€	8100€	7 500€
Total		40 000€	40 850€	40 000€

POUR VOTE

3.5 Cotisation Anjou Inter Langues

L'association Anjou Inter Langues a pour but de dispenser l'enseignement des langues dites « rares ».

Convention approuvée par le CA de novembre 2016, renouvelée en novembre 2017 pour 5 ans.

Cotisation 2017/2018 : 16 580,00€

POUR VOTE

3.6 Dossier d'expertise ISTIA+

Présentation par M. AMIARD, Vice-président Numérique et Patrimoine

Extension de 1348m² pour regrouper l'ISTIA, l'IMIS et l'ISSBA.

Enveloppe de 5,5M€ :

- Conseil Régional Pays de la Loire : 3M€
- Angers Loire Métropole : 2,5M€

Calendrier prévisionnel :

- Lancement des travaux : 1^{er} semestre 2020
- Mise en service : 1^{er} semestre 2021

POUR VOTE

4. Ressources humaines

- 4.1 Référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs 2017/2018 – **VOTE**
- 4.2 Primes d'administration et pour charges administratives 2017/2018 – **VOTE**
- 4.3 Primes BIATSS 2018 – **VOTE**
- 4.4 Concours et examens professionnels réservés Sauvadet 2018 - **VOTE**

4.1 RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES ÉQUIVALENCES HORAIRES

Présentation par M. LE GALL, Vice-président du Conseil d'administration

Adopté par le comité technique du 23 novembre 2017 (10 votants : 5 pour et 5 abstentions)

- Arrêté du 31 juillet 2009
- I- Activités pédagogiques
- II- Animation, encadrement
- III- Activités mixtes
- Le CA établit les principes généraux de répartition des services entre les différentes fonctions et les équivalences horaires sous forme d'un tableau de conversion
- Règle de conversion : 1h d'enseignement est égale à
 $1607h/2 = 803,5h/192h = 4,18h$ soit 4,2h de travail.

4.1 RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES ÉQUIVALENCES HORAIRES

- Les activités prises en compte dans ce référentiel sont intégrées comme temps de travail dans le tableau individuel de service et contribuent à l'accomplissement des obligations statutaires d'enseignement.
- Les heures attribuées au titre du référentiel sont plafonnées et intégrées au service de l'enseignant (maximum autorisé de 64h ETD/an pour un EC, 128h pour un enseignant 2nd degré, décision CA du 29/09/2011).
- Pour la recherche, le référentiel est en place depuis le début de l'année 2017 (vote du CT le 18/11/2016 et CA du 14/12/2016).

4.1 Référentiel équivalences horaires– Pratiques pédagogiques innovantes

- **Transformation d'1h (CM ou TD) de cours en présentiel en distanciel**

– **Attribution** à partir de 6h d'enseignement mis à distance sur moodle (livre ou leçon)

Incluant exercices d'auto apprentissage, forum

– **Rétribution** :

- année 1 : 1h ETD = 2h ETD
- année 2 : 1h ETD = 1h ETD
- année 3 : 1h ETD = 1h ETD

Exemple	Année 1		Année 2		Année 3		Total h	
	Avec transformation	Sans						
6h CM	18	9	9	9	9	9	36	27
6h TD	12	6	6	6	6	6	24	18

4.1 Référentiel équivalences horaires – Pratiques pédagogiques innovantes

- **Transformation des méthodes pédagogiques** (1hCM = 1hTD)
 - **Attribution** à partir de 12h d'enseignement transformées (amphi inversé, évaluation par les pairs sur moodle, jeux sérieux, ...)
Avec 2 transformations simultanées ou cours en anglais
 - **Rétribution** par groupe de 40 étudiants :
 - année 1 : 12h ETD = 16hETD
 - année 2 : 12h ETD = 16hETD
 - année 3 : 12h ETD = 16hETD

4.1 Référentiel équivalences horaires – Pratiques pédagogiques innovantes

- **Mise en place d'une formation par alternance**
 - **Attribution** : lancement, ajustement maquette, y compris FTLV
 - **Rétribution** : 12h EDT 1 seule fois

- **Accompagnement pédagogique des EEC (hors PAST) par des EEC compagnons**
 - **Rétribution** : 12h ETD par compagnon

POUR VOTE

4.2 Primes d'administration et pour charges administratives 2017-2018

Présentation par M. LE GALL, Vice-président du Conseil d'administration

Adoptées par le comité technique du 23 novembre 2017 (10 votants : 7 pour et 3 abstentions)

- **Primes d'administration (pour information)**

- Légère réévaluation réglementaire (montants fixés par arrêté indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique).

- **Primes pour charges administratives (POUR VOTE)**

- Légère réévaluation réglementaire (montants indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique et le taux des heures complémentaires).
- Ajout d'une nouvelle PCA (24 HTD) : Référent intégrité scientifique.

Coût des revalorisations réglementaires par rapport à 2017

+ 13 017 € (coût chargé)

4.3 Primes BIATSS année 2018

Présentation par Mme HOCQUET, Vice-présidente Egalité, Ressources Humaines et Politique Sociale

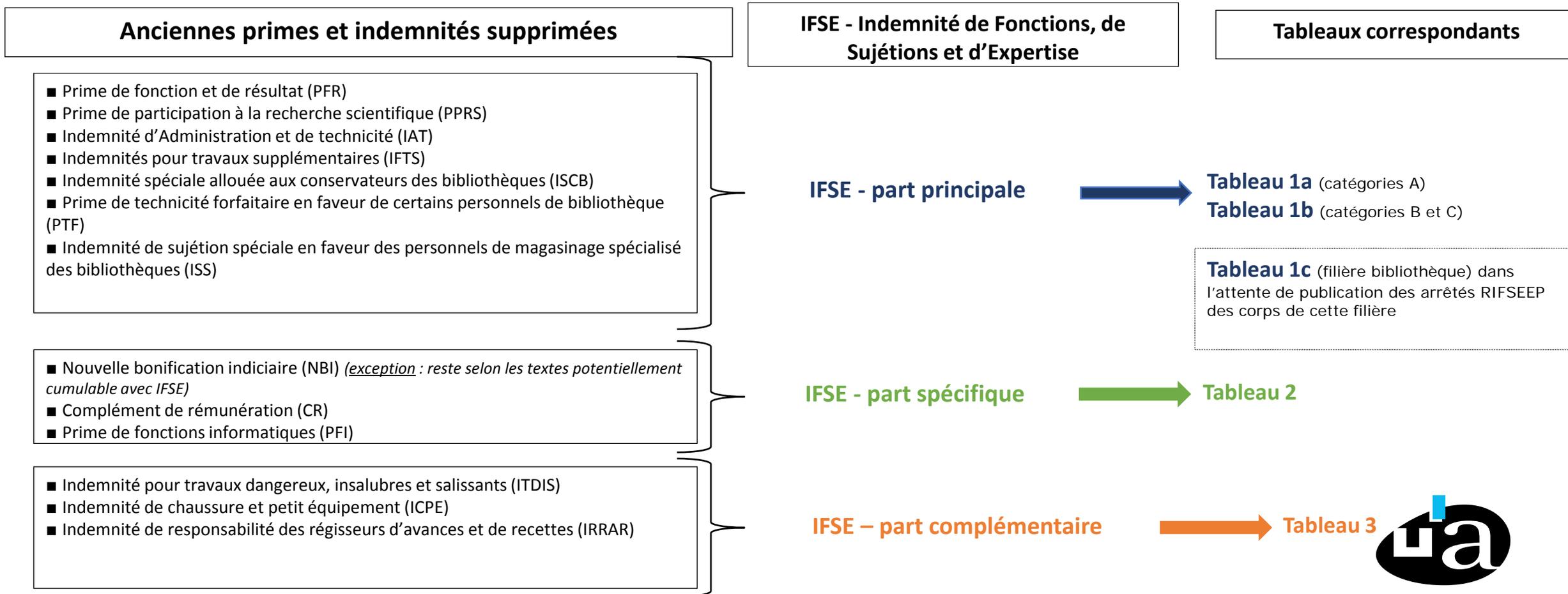
Avis défavorables à l'unanimité du comité technique du 28 novembre 2017 et du 07 décembre 2017

a) Principes pour la transition vers l'IFSE

- 1- Transition réalisée à moyens constants : l'établissement ne perçoit aucune dotation supplémentaire pour le passage au RIFSEEP.
- 2- Garantie indemnitaire individuelle : l'IFSE servie aux agents lors du passage au RIFSEEP doit garantir le maintien du montant indemnitaire brut antérieur (art.6 décret).
- 3- Opportunité pour :
 - **Transparence** : rendre les régimes indemnitaires plus homogènes et plus transparents (facilité par l'existence d'une seule prime à présent).
 - **Egalité de traitement** : procéder à quelques ajustements, corrections, ou rééquilibrages (une même indemnité pour une même fonction).
 - **Simplification** : simplifier la gestion et l'attribution des primes (une seule prime et une seule réglementation à présent).
- 4- Information des agents : Chaque agent recevra une information écrite individuelle précisant le montant de son IFSE par rapport aux anciennes primes et indemnités qu'il percevait avant.
- 5- La séparation, dans l'IFSE versée, de ce qui relève :
 - de l'indemnité de base versée à tous les agents => **part principale**
 - de l'indemnité spécifique liée à des fonctions particulières => **part spécifique**
 - de compléments de rémunérations divers => **part complémentaire**

4.3 Primes BIATSS année 2018

b) Schéma de bascule des anciennes primes et indemnités vers l'IFSE



4.3 Primes BIATSS année 2018

➤ **IFSE part PRINCIPALE (catégorie A)** *Tableau 1a*

- Une même indemnité de fonction pour tous les directeurs.trices de services de composantes, communs et centraux quel que soit leur corps de catégorie A d'appartenance (classement dans le groupe 1 de chaque corps). Prise en compte de leur rôle important dans la démarche globale de prévention.
- Une même indemnité de fonction pour les directeurs.trices adjoints.es de services communs ou centraux quel que soit leur corps de catégorie A d'appartenance (classement dans le groupe 2 de chaque corps).
- Le reste sans changement par rapport à 2017.

➤ **IFSE part PRINCIPALE (catégorie B et C)** *Tableau 1b*

- Sans changement par rapport à 2017

➤ **Primes BIATSS filière BIBLIOTHEQUE** *Tableau 1c*

- Sans changement par rapport à 2017 (sauf alignement directeur.trice SCDA sur les autres directeurs.trices).
- Tableau indemnitaire nécessaire suite au retard dans la publication des textes réglementaires (arrêtés d'adhésion au RIFSEEP des corps de la filière bibliothèque non parus à ce jour).

4.3 Primes BIATSS année 2018

➤ IFSE part SPECIFIQUE *Tableau 2*

- Conversion en une partie spécifique de l'IFSE des anciennes NBI, compléments de rémunérations et primes de fonctions informatiques.
- Les fonctions spécifiques identifiées dans le tableau 2 sont celles répertoriées dans les tableaux NBI, Compléments de rémunération, et primes informatiques des années précédentes.
- Constitution de groupes indemnitaire cohérents (chef de services administratif, responsable d'équipement scientifique, assistant.e de direction, etc...).
- Valorisation indemnitaire brute générant une amélioration du montant indemnitaire net mensuel comprise entre 8,89 € et 27,94 € selon la situation antérieure (NBI ou CR).
- Valorisation du rôle des assistants de prévention : attribution d'une IFSE spécifique de 100 € bruts mensuels pour une soixantaine d'agents nommés assistants de prévention.

4.3 Primes BIATSS année 2018

➤ **IFSE part COMPLEMENTAIRE** *Tableau 3*

- Reconduction en "format" IFSE des anciennes indemnités de régie, chaussures, travaux dangereux et insalubres, équipiers incendie qui seront soclées en 2018 dans l'indemnitaire des agents concernés.
- Ajout d'IFSE complémentaires relatives aux SUJETIONS, REMPLACEMENTS et ASTREINTES pour accompagner la continuité de service et attribuables, après service fait, aux agents concernés. Type d'IFSE non soclé dans l'indemnitaire de l'agent car dépendant de la réalisation d'un service particulier.

Coût de cette transition vers l'IFSE et des valorisations qui l'accompagnent

- Coût maîtrisé de 81 067 € dont 75 600 € (coût chargé) pour l'attribution d'une IFSE spécifique pour une soixantaine d'assistants de prévention.

POUR VOTE

4.4 Concours réservés Sauvadet 2018

Présentation par Mme HOCQUET, Vice-présidente Egalité, Ressources Humaines et Politique Sociale

Adoptés à l'unanimité par le comité technique du 23 novembre 2017 (10 votants : 10 pour)

BILAN 2017 des concours et examens professionnels réservés Sauvadet

29 concours réservés ouverts en 2017

- **Catégorie C** (19 concours) :
 - 14 admis
 - 3 non admis
 - 2 renoncations (1 définitive, 1 temporaire)

- **Catégorie B** (9 concours):
 - 8 admis
 - 1 non admis

- **Catégorie A** (1 concours) :
 - 1 admis

4.4 Concours réservés Sauvadet 2018

CONCOURS RESERVES SAUVADET - BILAN 2017

ADMIS

Corps	BAP	Emploi-type	Affectation	Nombre
ASI	G	Gestionnaire logistique	DPI	1
Total Catégorie A				1
TECH	J	Gestion administrative	UFR LLSH	1
			UFR Santé - Pharma	1
			UFR Sciences	1
			ISTIA	1
			DEVE	1
			DI	3
Total Catégorie B				8
ATRF	G	Opérateur.trice de maintenance	UFR LLSH	1
ATRF	A	Préparateur.trice en anatomie	UFR Sciences	1
ATRF	C	Adjoint.e technique en instrumentation, expérimentation et mesure	UFR Santé - Médecine	1
ATRF	G	Opérateur.trice logistique	UFR Sciences	1
ATRF	J	Gestion administrative	ESTHUA	1
			UFR Santé - Médecine	1
			IUT	2
			DFC	2
			DCI	1
			DDN	1
			DAF	1
		DPI	1	
Total Catégorie C				14
TOTAL CANDIDATS ADMIS				23

NON ADMIS

Corps	BAP	Emploi-type	Affectation	Nombre
TECH	J	Gestion administrative	UFR Sciences	1
Total Catégorie B				1
ATRF	A	Préparateur.rice en biologie	UFR Santé - Pharma	1
ATRF	J	Gestion administrative	SUMPPS	1
			IUT	1
Total Catégorie C				3
TOTAL CANDIDATS NON ADMIS				4

PAS DE CANDIDAT SUR LE POSTE OUVERT AU CONCOURS

Corps	BAP	Emploi-type	Affectation	Nombre
ATRF	45 J	Gestion administrative	DI	1
			DAF	1
TOTAL				2

4.4 Concours réservés Sauvadet 2018

PROSPECTIVE 2018 des concours et examens professionnels réservés Sauvadet

28 concours réservés ouverts en 2018

- **Catégorie C** : 4 concours
- **Catégorie B** : 2 concours
- **Catégorie A** : 22 concours

POUR VOTE

4.4 Concours réservés Sauvadet 2018

CONCOURS RESERVES SAUVADET - PREVISIONS 2018 (sous réserve de soutenabilité financière)

Catégorie	eq CORPS- GRADE	BAP	Code Referens III	Emploi-type	Affectation	Nombre
A	IGR	J	J1C45	Responsable de l'Administration et du pilotage	DPE	1
A	IGE	A	A1D47	Ingénieur.e en environnements géo-naturels et anthropisés	UFR SCIENCES	1
A	IGE	A	A1A41	Ingénieur.e en analyse de données biologiques	UFR Santé - Médecine	1
A	IGE	A	A1B44	Ingénieur.e de recherche en biologie animale	UFR Santé - Médecine	1
A	IGE	A	A1A42	Ingénieur.e biologique en plateforme scientifique	UFR Santé - Médecine	1
A	IGE	A	A1A43	Ingénieur.e biologique en laboratoire	UFR Santé - Médecine	2
A	IGE	A	A2A43	Ingénieur.e en techniques biologiques	UFR SCIENCES	2
					UFR Santé - Médecine	2
A	IGE	E	E2B44	Administrateur.rice de bases de données / intégrateur d'applications	DDN	1
A	IGE	E	E2B43	Administrateur.rice systèmes et réseaux	DDN	1
A	IGE	J	J2A41	Chargé.e d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie	UFR ESTHUA	1
A	IGE	J	J2C47	Chargé.e du contrôle de gestion, d'études et d'évaluation	DPE	2
A	IGE	E	E2B44	Administrateur.rice de bases de données / intégrateur d'applications	DDN	1
A	IGE	J	J2B43	Chargé.e du partenariat et de la valorisation de la recherche	DRIED	1
A	IGE	D	D2A41	Ingénieur.e d'études en production, traitement, analyse de données et enquêtes	UFR DROIT	1
A	ASI	A	J3D46	Assistant.e de service social (ESPT)	SUMPPS	1
A	ASI	J	J3C44	Assistant.e en gestion administrative	UFR SCIENCES	1
					LLSH	1
Total Catégorie A						22
B	TECH	J	J4C42	Technicien.ne en gestion administrative	DRIED	1
B	TECH	J	J5X41	Technicien.ne en gestion administrative	UFR SCIENCES	1
Total Catégorie B						2
C	ATRF	A	A5A41	Préparateur.rice en biologie	UFR SANTE (dpt Pharmacie)	1
C	ATRF	J	J5X41	Adjoint.e en gestion administrative	DI	1
					IUT	1
					SUMPPS	1
Total Catégorie C						4
TOTAL						28

5. Recherche

5.1 Avenant à la Convention de Coopération Horizontale CCH avec la SATT
Ouest Valorisation – **VOTE**

5.2 PEDR 2018 – **VOTE**

5.3 Financements FEDER - **VOTES**

5.1 Avenant CCH SATT Ouest Valorisation

La convention initiale, adoptée lors du conseil d'administration du 24 avril 2014 (CA025-2014) prend fin le 18 janvier 2018.

L'avenant, proposé dans l'attente d'une révision plus complète de la CCH qui aura lieu dans le courant de l'année, porte sur :

- la prorogation de la convention pour une durée d'1 an,
- la subrogation de l'UNAM et de l'UEB en UBL,
- l'intégration d'une définition de la recherche clinique pour permettre aux CHU qui le souhaitent de rejoindre la CCH dès 2018.

POUR VOTE

5.2 PEDR 2018

La commission recherche a adopté à l'unanimité les critères d'attribution de la PEDR 2018 lors de sa séance du 20 novembre 2017.

- Critères de sélection 2018 :

- Candidats classés « A » : la prime devrait être accordée (20%)
- Candidats classés « B » : la prime pourrait être accordée (30%)
- Candidats classés « C » : la prime ne devrait pas être accordée (50%)

- Montant des primes 2018 :

- Tous les PR et MCF retenus avec la note globale « A » : 6 000€ par an
- Tous les PR et MCF retenus avec la note globale « B » : 4 000€ par an

- Evaluation par le Conseil National des Universités (CNU)

- Enveloppe budgétaire : 140 000€

POUR VOTE

5.3 Financements FEDER

- RFI Objectif végétal (avenant 2^{ème} tranche)
- RFI Angers TourismLab (avenant 2^{ème} tranche)
- Projet Fil'Innov (demande de financement)
- Projet SAMOA (demande de financement)
- Projet Connect Talent-PREMMI (demande de financement)

POUR VOTE

6. Affaires générales et statutaires

6.1 Modification du règlement intérieur : création Commission Vie de l'Établissement (CVÉt) – **VOTE**

6.2 Ordre de mission permanent du Président - **VOTE**

6.1 Création de la CVEt

Présentation par M. MORICE, Vice-président Culture, Initiatives et Communication

Adoptée à l'unanimité par la commission des statuts du 28 novembre 2017

- La Commission culturelle et la Commission de la vie étudiante sont remplacées par la Commission Vie de l'établissement. La CoPe intégrera le groupe de travail « vie des personnels »
- Objectif : mutualiser au sein d'une même commission les actions menées aujourd'hui par trois commissions
- Cela permettra également de favoriser une vision d'ensemble destinée à simplifier la réflexion
- Compétence générale : domaines culturel, sportif, d'action de bénévolat, d'aide à la vie étudiante, d'animation des campus, d'animation interne ou toute autre initiative collective des étudiants et/ou des personnels
- La CVEt aura la charge de la gestion du FSDIE sous le contrôle de la CFVU
- Composition :
 - Présidée par le/la Vice-Président-e Culture, Initiatives et Communication
 - 20 membres – Recherche d'un équilibre entre les représentants du personnel enseignant et du personnel BIATSS et des étudiants

POUR VOTE

6.2 Ordre de mission permanent

Avec frais de déplacement

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 15 février 2016 portant élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération n° X du Conseil d'administration du 14 décembre 2017.

Monsieur Christian ROBLEDO,

Est prié de se rendre, toutes destinations, françaises et étrangères

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Pour déplacements professionnels

Moyens de transports utilisés :

Transport aérien
Chemin de fer
Véhicule administratif
Véhicule personnel

POUR VOTE

7. Enseignement et vie étudiante

Présentation par Mme MALLET, VP Formation et Vie Universitaire

7.1 Capacités d'accueil 2018 en L1 et DUT – VOTE

7.2 Conventions – VOTES

7.3 Création LP Animation sociale – VOTE

7.4 Répartition FSDIE 2018 - VOTE

7.1 Capacités d'accueil 2018 en L1 et DUT

Approuvées par la CFVU du 13 décembre 2017 (22 votants : 14 pour, 7 contre et 1 abstention)

Globalement:

capacité d'accueil (primo-entrants / réo externes) + réo internes en très légère hausse

4 161 places en 2017 => 4 240 places en 2018

Fin novembre 2017,

4 165 étudiants inscrits en L1 dont 3 400 primo-entrants / réo externes
765 redoublants / réo internes

POUR VOTE

7.1 Capacités d'accueil 2018 en L1 et DUT

Quelles formations ?	Nombre de places en moins	Raisons
LEA	- 43	l'augmentation des effectifs acceptés les années précédentes ne permet plus d'accueillir autant d'étudiants avec les moyens humains et matériels actuels.
LLCER Anglais	- 60	
LLCER Espagnol	- 20	
Psychologie	- 78	l'augmentation des effectifs acceptés les années précédentes ne permet plus d'accueillir autant d'étudiants avec les moyens humains et matériels actuels. Il y a aussi une poursuite d'étude des étudiants PluriPass en S2, S3 et S4
Histoire	- 10	en raison de l'ouverture de la double licence lettres/histoire (bascule d'effectifs) + 27 en tout
Lettres	- 15	en raison de l'ouverture de la double licence lettres/histoire (bascule d'effectifs) + 15 en tout
Total	- 226	



7.1 Capacités d'accueil 2018 en L1 et DUT

Quelles formations ?	Nombre de places en plus	
LLCER Anglais-Allemand	+ 19	
Economie-Gestion	+ 46	
Droit Angers	+ 10	+ 51 places en Droit
Droit Cholet	+ 29	
Double Lic Droit-Histoire	+ 12	
Histoire Cholet	+ 7	
Double Lic Lettres-Histoire	+ 30	+ 27 places en histoire, + 15 places en Lettres
Sciences Sociales Angers	+ 25	
Sciences sociales Cholet	+ 15	
Sciences sociales Saumur	+ 12	
Remise à niveau scientifique	+ 40	
CMI BSV	+ 10	
PluriPASS	+ 50	
Total	+ 305	+ 79 places



7.1 Capacités d'accueil en L1 et DUT

SIMULATION DES MAQUETTES PEDAGOGIQUES AVEC LES EFFECTIFS ETUDIANTS 2017 :

ESTIMATION DE L'AUGMENTATION DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT SUR LA RENTREE 2017

	Soutenabilité financière		Soutenabilité ajustée		Commentaires
	Effectifs prévisionnels	Charges soutenabilité financière	Effectifs 2017*	Charges d'enseignement ajustées	
L1 Psychologie	340	2920	411	3316	2 groupes TD en plus
L1 Géographie Aménagement	45	548	69	830	1 groupe TD en plus, 1 groupe TP en plus
L1 Portail MPCIE	271	4179	312	4948	2 groupes TP en plus
L1 portail SVT	340	4521	386	4974	1 groupe TD en plus; 2 groupes TP en plus
L1 Tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel	150	2480	224	4336	2 groupes TD en plus
TOTAL	1 146	14 648	1 402	18 404	

*Données Apogée interrogées au 28/11/17

3756H de plus non prévues dans la soutenabilité financière sur 2017/2018

ESTIMATION DE L'AUGMENTATION DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT SUR LA RENTREE 2018

	Soutenabilité financière		Soutenabilité ajustée		Commentaires
	Effectifs prévisionnels	Charges soutenabilité financière	Attendu Rentrée 2018	Charges d'enseignement ajustées	
L1 Géographie Aménagement	45	548	80	48	1 groupe TP en plus, augmentation de 282H déjà absorbée sur 2017/2018
L1 SEG	400	2 721	460	3213	2 groupes TD en plus
L1 Droit Cholet	90	819	135	1139	2 groupes TD en plus
L1 Culture, patrimoine et tourisme	20	992	60	2080	2 groupes TD en plus
L1 Tourisme sportif, équestre et d'aventure	40	944	60	1328	1 groupe TD en plus
TOTAL	550	5 476	715	7 808	

2332,2 H de plus non prévues dans la soutenabilité financière sur 2018/2019



université
angers

7.2 Conventions

Approuvées par la CFVU du 13 décembre 2017 (22 votants : 22 pour)

- o UFR ESTHUA, Tourisme et Culture :
 - Convention avec [l'Université des Antilles](#) (Master 2 Tourisme parcours Aménagement touristique et développement des destinations option Valorisation économique et touristique du patrimoine des Caraïbes) **pour vote**
 - Convention de partenariat avec [la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire](#) (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel option Gastronomie et tourisme et LP Métiers des arts culinaires et des arts de la table) **reportée**
 - Convention de partenariat avec [le Groupe ESC La Rochelle](#) (Licence Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel et Master Tourisme parcours Tourisme, hôtellerie, restauration, évènementiel) **reportée**

7.2 Conventions

- Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion :
 - Convention avec l'Institut de Formation des Cadres en Santé (Master Management et administration des entreprises parcours Santé) **pour vote**
 - Convention avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (LP Assurance, banque, finance: Chargé de clientèle) **pour vote**
 - Convention Double Diplôme avec l'Université de St Pétersbourg (Master Management et commerce international) **pour vote**
- Convention cadre de collaboration avec Agrocampus Ouest **pour vote**

7.2 Conventions

- o Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines :
 - Convention de co-accréditation avec [Agrocampus Ouest](#) (Master Géographie, aménagement, environnement et développement) **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec [l'Université Bretagne Occidentale](#) (Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé) **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec [l'Université de Rennes 2](#) (Master Psychologie de l'éducation et de la formation) **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec [Le Mans Université](#) (Master Didactique des langues) **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec [Le Mans Université](#) (Master Arts, lettres et civilisations) **pour vote**



7.2 Conventions

o Faculté des Sciences :

- Convention de co-accréditation avec l'Université de Rennes 1 (Master Bio géosciences) **pour vote**
- Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master physique appliquée et ingénierie physique) **pour vote**
- Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Toxicologie et écotoxicologie) **pour vote**
- Convention de partenariat avec l'Université de Nantes (Master Mathématiques et applications) **pour vote**
- Convention de partenariat avec le lycée Le Fresne à Angers (LP Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires) **pour vote**
- Convention de partenariat avec le lycée Jean Moulin à Angers (LP Maîtrise de l'énergie, de l'électricité et développement durable) **pour vote**
- Convention de partenariat avec l'Université de Nantes (Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement) **pour vote**



7.3 Création LP Métiers de l'animation sociale

Approuvée par la CFVU du 13 décembre 2017 (22 votants : 22 pour)

Création de la LP Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle (UFR ESTHUA Tourisme et culture)

POUR VOTE

7.4 Répartition FSDIE 2018

	Délibération CA060-2017		Proposition 2018	
	Montant	%	Montant	%
Initiative Etudiant (gestion DCI)	107 570 €	43	107 570 €	43
SUAPS	26 900 €	10.8	26 900 €	10.8
Espace culturel (gestion DCI)	37 650 €	15	37 650 €	15
Aide mobilité (DI)	50 000 €	20	50 000 €	20
Volet social (SUMPPS)	18 869 €	7.6	18 869 €	7.6
Astrolabe (gestion DCI)	9 011 €	3.6	9 011 €	3.6
	250 000 €	100	250 000 €	100

POUR VOTE

8. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)